



RÈGLEMENT DE LA COUPE FÉMININE DU CD44

Cette compétition est réservée aux clubs du Département de LOIRE-ATLANTIQUE.

Une seule équipe par club ; pas de panachage possible.

Le règlement est le même que celui de la Coupe de France des Clubs (National).

SAUF EXCEPTION : Les équipes devront comporter au minimum 4 féminines / Max 5 (1 seule pourra être classée Honneur/Elite). Toutes les autres devront être dans la catégorie non-classée ou Promotion.

L'équipe doit OBLIGATOIREMENT avoir un coach (masculin ou féminin) qui ne pourra pas être joueur mais qui pourra être de catégorie honneur ou élite.

1) Déroulement :

Le seul changement de 2024 sera dans les points accordés à la triplète qui seront de 5 points, au lieu de 7, cette année, afin de ne pas dévaloriser le tête-à-tête.

4 têtes à têtes (2pts) / 2 doublettes (4pts) / 1 triplète (5 pts) + 1 tête à tête (2 pts) soit un total de 27 points => donc pas de match nul possible.

Le remplacement en Tête à Tête est strictement interdit.

2) Phases Finales :

Les phases finales (1/2 et finales), devront se dérouler le même jour (à la journée) avec les 4 clubs présents et sur un terrain neutre.

Le terrain de la finale sera déterminé par la commission lors de sa réunion de fin mai/début juin.

Le repas du midi devra être pris en commun et organisé par le club qui reçoit.

Le Comité départemental verse la somme de 40€ / club au club organisateur pour aider à la prise en charge des repas de la phase finale.

Les demi-finales se déroulent le matin puis la finale et la petite finale l'après-midi.

Des trophées seront remis aux 3 meilleurs clubs.

Bonne compétition à toutes.

La commission féminine du Comité 44